

Capture d'alevins et de tacons dans les rivières Romaine et Puyjalon Été 2023

Rapport d'activités

Version finale

Rapport présenté à la :



7 octobre 2023

Projet 23-0162

EKUANITSHIT



UJANAN
EXPERTS CONSEILS



Équipe de réalisation

Unan Experts-Conseils

Nadine Marois, biologiste, B. Sc.	Chargée de projet et responsable au terrain
Pierre Desjardins	Aide terrain
Jonas Malleck Napess	Aide terrain
Pierre Cyr	Aide terrain
Ian Ishpatao	Aide terrain
Sarah Imbeault, géomaticienne	Géomatique
Francine Vallée, adjointe administrative	Édition

Préparé par :

Nadine Marois



Nadine Marois
Biologiste, B. Sc.

02	2023-10-07	Version finale
01	2023-09-26	Version préliminaire
N° révision	Date	Description de la modification de l'émission

Portée et limitations

Le présent document doit être utilisé aux fins pour lesquelles il a été élaboré. Il est destiné exclusivement au client pour qui il a été réalisé et est réservé à l'usage exclusif de son destinataire. Tout usage par un tiers sans consentement est formellement interdit.

Le présent document a été réalisé avec les données recueillies sur le terrain et les informations disponibles sur les différents éléments étudiés en date du présent rapport. Les analyses techniques basées sur l'interprétation des divers articles de loi et des règlements en vigueur ne sont pas et ne doivent, en aucun temps, être considérées comme un avis juridique ou se substituer à un tel avis.

Les cartes portant le logo de Uanan Experts-Conseils sont le résultat d'une compilation de l'information de bases de données publiques et des données d'inventaire récoltées sur le terrain. Elles n'ont pas été préparées par un arpenteur-géomètre et ne doivent pas être considérées comme telles. Uanan Experts-Conseils ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente au moment de réaliser le mandat.

Les analyses développées au sein de ce document sont présentées à titre indicatif seulement et la décision finale concernant les différentes modalités d'intervention et les zones officielles de protection sont du ressort du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) et/ou des autres ministères et organismes gouvernementaux (provincial, fédéral) ou de la municipalité concernée.

Par conséquent, Uanan Experts-Conseils ne saurait être tenu responsable des interventions entreprises sur le milieu avant l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, ni pour d'éventuels dommages subis par un tiers résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport. Uanan Experts-Conseils n'a aucun lien avec le client, ni aucun intérêt dans la propriété à l'étude. Uanan Experts-Conseils s'assure de l'intégrité du travail réalisé en évitant toutes situations de conflit d'intérêts.

Référence à citer

Uanan Experts-Conseils. 2023. Capture d'alevins et de tacons dans les rivières Romaine et Puyjalon – Rapport d'activités. Rapport du projet 23-0162. 29 pages + annexe.

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Mandat et objectifs	1
1.2	Zone d'étude	2
2	Méthodologie.....	3
2.1	Période d'échantillonnage et conditions hydrologiques des rivières Romaine et Puyjalon	3
2.2	Engins de pêche.....	3
2.3	Capture d'alevins.....	4
2.4	Capture de tacons	4
3	Résultats	5
3.1	Effort de pêche.....	5
3.2	Résultats de capture	5
4	Conclusion	29

Liste des cartes

Carte 1.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	23
Carte 2.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	24
Carte 3.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	25
Carte 4.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	26
Carte 5.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	27
Carte 6.	Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023	28

Liste des tableaux

Tableau 1.	Dénombrement des saumons atlantiques (alevins et tacons) par station de pêche, été 2023.....	6
Tableau 2.	Station de capture, longueur et masse des alevins capturés à l'été 2023	9

Liste des annexes

Annexe 1	Permis SEG et addenda.....	A
----------	----------------------------	---

1 Introduction

1.1 Mandat et objectifs

En partenariat avec Hydro-Québec et la Société saumon de la rivière Romaine (SSRR), l'objectif du présent mandat est de développer des approches innovantes de production en pisciculture, d'ensemencement et de suivi pour la restauration des populations du saumon atlantique dans le contexte des travaux d'aménagement d'ouvrages hydro-électriques sur la rivière Romaine. Ces approches seront appliquées dans le but d'augmenter l'abondance tout en respectant l'intégrité génétique et écologique des populations naturelles. Compte tenu de la durée du cycle vital du saumon et de la somme de travail requis pour l'atteinte des objectifs spécifiques, le projet proposé devra obligatoirement se dérouler sur une période de cinq (5) ans. Trois objectifs spécifiques sont visés :

Pour chaque segment homogène d'écoulement, les mesures suivantes ont été notées :

- Mettre au point et appliquer un protocole de reproduction captive adapté aux particularités de la rivière Romaine et de son tributaire principal (rivière Puyjalon) respectant des critères génétiques rigoureux et documenter l'effet de la population d'origine sur la performance des géniteurs produits en pisciculture en termes de survie, de croissance, d'âge à la reproduction et de fécondité;
- Comparer la performance en termes de croissance, de survie et d'effet sur les phénotypes de deux types de production en fonction des habitats d'ensemencement. La performance des poissons ensemencés sera comparée à celle des poissons nés en rivière, et ce, à quatre (4) stades de vie (alevins, tacons, saumoneaux, adultes) et pour chacune des deux rivières afin de documenter les facteurs génétiques et environnementaux pouvant affecter la performance des poissons ensemencés;
- Caractériser la différenciation génomique sur l'ensemble du génome des saumons des rivières Romaine et Puyjalon. Pour les deux populations, l'impact de la production en captivité sur la variation épigénétique sera documenté et comparé à celle des jeunes saumons nés en nature.

Les travaux de terrain réalisés à l'été 2023 visaient plus particulièrement le deuxième objectif et les stades alevin et tacon. Ainsi, des alevins en fin de saison de croissance (an 0) et des tacons (an 1+) devaient être récoltés pour déterminer la proportion et les caractéristiques de taille de jeunes saumons sauvages versus ceux ensemencés et la différence de croissance (différence des moyennes de taille à l'ensemencement versus à la capture) des alevins issus de deux modes d'incubation (station piscicole d'Havre-Saint-Pierre et le Laboratoire aquatique de recherche en sciences environnementales et médicales de l'Université Laval (LARSEM)). Le nombre de poissons visés était de 200 alevins et de 100 tacons par rivière.

Dans la mesure du possible, les alevins devaient être récoltés dans les secteurs où il y a eu des ensemencements au printemps 2023, soit les secteurs amont et aval de la rivière Puyjalon ainsi que les secteurs amont, central et aval de la rivière Romaine.

1.2 Zone d'étude

La zone d'étude visée par le mandat comprend les rivières Romaine et Puyjalon. Plus précisément, entre le PK 3 et le PK 51 de la rivière Romaine et entre le PK 0 et le PK 36 de la rivière Puyjalon.

Les permis SEG et les permis de transport permettant la réalisation de ce projet sont présentés à l'annexe 1.

2 Méthodologie

2.1 Période d'échantillonnage et conditions hydrologiques des rivières Romaine et Puyjalon

Les travaux de capture se sont déroulés entre le 8 et le 15 septembre 2023. Les conditions hydrologiques de la rivière Romaine étaient idéales avec un débit inférieur à 200 m³/s compte tenu d'une retenue d'eau au barrage de la Romaine-1 jusqu'au 12 septembre. Ainsi, les travaux sur la rivière Romaine ont eu lieu du 8 au 11 septembre, puis l'équipe a transféré sur la rivière Puyjalon du 12 au 15 septembre où elle logeait dans un chalet situé sur le bord de la rivière. Le 13 septembre, les conditions hydrologiques de la rivière Puyjalon étaient bonnes, c'est-à-dire que le niveau d'eau et la transparence de l'eau de la rivière étaient optimaux pour y pratiquer la pêche électrique. Cependant, une forte pluie est survenue dans la nuit du 13 au 14 septembre et donc le 14 septembre au matin, le niveau de la rivière Puyjalon avait augmenté d'un pied et la transparence était nulle. Aucune pêche n'a pu être réalisée le 14 septembre. En raison des conditions météorologiques (présence de brouillard), l'équipe n'est revenue à Havre-Saint-Pierre que le 15 septembre au matin.

2.2 Engins de pêche

Les engins de pêche utilisés sont la seine de rivage et la pêche électrique :

- Seine de rivage d'une longueur de 23 m et d'une hauteur de 1,6 m munie d'une poche d'environ 1 m x 1 m;
- Pêcheuse électrique Smith-Root, modèle LR-24.

Les coups de seine ont tous été donnés en utilisant une embarcation. L'une des extrémités du filet était attachée à l'embarcation qui circulait plus au large, et l'autre extrémité était tirée par une personne qui marchait en rive.

2.3 Capture d'alevins

Les alevins capturés ont été rapidement euthanasiés selon un protocole soumis et approuvé (certificat de bons soins aux animaux 2019-0191, VRR-17-049) avec du MS-222. Puis, ils ont été mesurés et pesés pour ensuite être conservés individuellement dans des tubes avec RNAlater (tampon salé).

Le transport des alevins récoltés de Havre-Saint-Pierre jusqu'au laboratoire du Dr Louis Bernatchez à l'Université Laval a été effectué par la route. Le permis de gestion de la faune 23-08-09-050-09-G-P a préalablement été émis pour la réalisation de ces travaux.

2.4 Capture de tacons

Les tacons capturés étaient d'abord anesthésiés selon un protocole soumis et approuvé (certificat de bons soins aux animaux 2019-0191, VRR-17-049) avec du MS-222. Puis, ils étaient mesurés, pesés et la nageoire adipeuse était coupée et conservée à des fins d'analyse de la génétique. Les tacons étaient ensuite placés dans une glacière remplie d'eau, dite de récupération, pour enfin être remis à l'eau à leur lieu de capture une fois complètement remis de l'anesthésiant. Le permis de gestion de la faune 23-08-09-051-09-G-P a préalablement été émis à cet effet.

3 Résultats

3.1 Effort de pêche

Au total, un effort de 41 coups de seine et 11 701 secondes ou 3,25 h a été réalisé pour capturer les alevins et les tacons à l'été 2023 (tableau 1). La localisation des stations d'échantillonnage est présentée sur les cartes 1 à 6.

3.2 Résultats de capture

Le tableau 1 présente les résultats de capture par station d'échantillonnage. L'espèce d'intérêt, soit le saumon atlantique, a été dénombrée à chacune des stations de pêche en fonction de son stade de vie (alevin ou tacon).

Les autres espèces de poissons capturés, soit l'épinoche spp., le ménomini rond, le meunier noir, le grand brochet, la ouitouche, l'éperlan-arc-ciel et l'omble de fontaine n'ont toutefois pas été dénombrées.

Tous les poissons, autres que les alevins de saumon, ont été remis à l'eau à leur lieu de capture.

Un total de 294 alevins (203 de la rivière Romaine et 91 de la rivière Puyjalon) et 143 tacons (103 de la rivière Romaine et 16 de la rivière Puyjalon) ont été capturés au moyen de la seine de rivage et de la pêche électrique (tableau 1). Notons que 24 tacons ont été capturés à plusieurs reprises. La station de capture, la longueur et la masse des alevins et des tacons capturés sont inscrites dans le tableau 2.

Tableau 1. Dénombrement des saumons atlantiques (alevins et tacons) par station de pêche, été 2023.

Station	Date	Rivière	Secteur	Effort	Engin	Coordonnées GPS début		Coordonnées GPS fin		Capture alevin	Capture tacon	Remarque
						Latitude	Longitude	Latitude	Longitude			
1	2023/09/08	Romaine	Aval	1430 secondes	Pêche électrique					2	0	
2	2023/09/08	Romaine	Aval	777 secondes	Pêche électrique					0	0	
3	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					5	2	
4	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					7	2	1 recapture de tacon
5	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	
6	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					1	1	
7	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					8	1	
8	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					11	5	
9	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					2	1	
10	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	
11	2023/09/08	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					15	25	
12	2023/09/09	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					2	5	
13	2023/09/09	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					16	20	1 tacon échappé, 4 recaptures de tacon
14	2023/09/09	Romaine	Aval	1 coup	Seine de rivage					1	8	5 recaptures de tacon
15	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	
16	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	
17	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	
18	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	3	
19	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	0	

Station	Date	Rivière	Secteur	Effort	Engin	Coordonnées GPS début		Coordonnées GPS fin		Capture alevin	Capture tacon	Remarque
						Latitude	Longitude	Latitude	Longitude			
20	2023/09/09	Puyjalon	Aval	1 coup	Seine de rivage					0	1	
21	2023/09/10	Puyjalon	Aval	2067 secondes	Pêche électrique					1	0	
22	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					2	0	
23	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					5	3	
24	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					8	0	
25	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					1	3	
26	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					4	9	2 recaptures de tacon
27	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					34	4	
28	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					13	4	
29	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					3	4	2 recaptures de tacon
30	2023/09/10	Romaine	Centre	1 coup	Seine de rivage					6	4	2 recaptures de tacon
31	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					3	0	
32	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					2	0	
33	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					4	3	
34	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					5	2	
35	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					1	1	
36	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					5	1	1 recapture de tacon
37	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					6	4	
38	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					4	6	2 recaptures de tacon
39	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					5	8	3 recaptures de tacon
40	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					6	0	

Station	Date	Rivière	Secteur	Effort	Engin	Coordonnées GPS début		Coordonnées GPS fin		Capture alevin	Capture tacon	Remarque
						Latitude	Longitude	Latitude	Longitude			
41	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					3	1	1 recapture de tacon
42	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					1	0	
43	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					4	1	1 recapture de tacon
44	2023/09/11	Romaine	Amont	1 coup	Seine de rivage					8	0	
45	2023/09/13	Puyjalon	Amont	810 secondes	Pêche électrique					2	0	
46	2023/09/13	Puyjalon	Amont	410 secondes	Pêche électrique					5	1	
47	2023/09/13	Puyjalon	Amont	658 secondes	Pêche électrique					5	0	
48	2023/09/13	Puyjalon	Amont	702 secondes	Pêche électrique					8	1	
49	2023/09/13	Puyjalon	Amont	304 secondes	Pêche électrique					9	1	
50	2023/09/13	Puyjalon	Amont	1199 secondes	Pêche électrique					9	2	
51	2023/09/13	Puyjalon	Amont	925 secondes	Pêche électrique					16	2	
52	2023/09/13	Puyjalon	Amont	761 secondes	Pêche électrique					10	2	
53	2023/09/13	Puyjalon	Amont	915 secondes	Pêche électrique					7	3	
54	2023/09/13	Puyjalon	Amont	743 secondes	Pêche électrique					19	0	
Total				11 701 secondes	Pêche électrique					294	144	
				41 coups	Seine de rivage							

Tableau 2. Station de capture, longueur et masse des alevins capturés à l'été 2023

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_1	Romaine	Aval	7	65	3,5	
Romaine_alevin_2	Romaine	Aval	7	63	4,0	
Romaine_alevin_3	Romaine	Aval	7	55	2,5	
Romaine_alevin_4	Romaine	Aval	7	67	5,5	
Romaine_alevin_5	Romaine	Aval	7	62	4,0	
Romaine_alevin_6	Romaine	Aval	7	65	4,5	
Romaine_alevin_7	Romaine	Aval	7	60	4,0	
Romaine_alevin_8	Romaine	Aval	7	65	5,0	
Romaine_alevin_9	Romaine	Aval	11	75	6,5	
Romaine_alevin_10	Romaine	Aval	11	60	3,5	
Romaine_alevin_11	Romaine	Aval	11	51	2,0	
Romaine_alevin_12	Romaine	Aval	11	60	3,0	
Romaine_alevin_13	Romaine	Aval	11	65	4,5	
Romaine_alevin_14	Romaine	Aval	11	58	3,5	
Romaine_alevin_15	Romaine	Aval	11	62	4,0	
Romaine_alevin_16	Romaine	Aval	11	65	5,0	
Romaine_alevin_17	Romaine	Aval	11	64	4,5	
Romaine_alevin_18	Romaine	Aval	11	66	5,0	
Romaine_alevin_19	Romaine	Aval	11	63	4,0	
Romaine_alevin_20	Romaine	Aval	11	63	4,0	
Romaine_alevin_21	Romaine	Aval	11	64	4,5	
Romaine_alevin_22	Romaine	Aval	11	67	5,0	
Romaine_alevin_23	Romaine	Aval	11	65	4,5	
Romaine_alevin_24	Romaine	Aval	8	64	5,0	
Romaine_alevin_25	Romaine	Aval	8	63	4,5	
Romaine_alevin_26	Romaine	Aval	8	68	6,0	
Romaine_alevin_27	Romaine	Aval	8	70	6,0	
Romaine_alevin_28	Romaine	Aval	8	57	3,5	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_29	Romaine	Aval	8	61	3,5	
Romaine_alevin_30	Romaine	Aval	8	62	4,0	
Romaine_alevin_31	Romaine	Aval	8	72	6,5	
Romaine_alevin_32	Romaine	Aval	8	65	4,5	
Romaine_alevin_33	Romaine	Aval	8	68	4,5	
Romaine_alevin_34	Romaine	Aval	8	71	5,5	
Romaine_alevin_35	Romaine	Aval	9	60	3,5	
Romaine_alevin_36	Romaine	Aval	9	72	6,0	
Romaine_alevin_37	Romaine	Aval	6	64	4,0	
Romaine_alevin_38	Romaine	Aval	1	70	6,5	
Romaine_alevin_39	Romaine	Aval	1	73	6,5	
Romaine_alevin_40	Romaine	Aval	3	68	5,5	
Romaine_alevin_41	Romaine	Aval	3	61	3,5	
Romaine_alevin_42	Romaine	Aval	3	67	5,0	
Romaine_alevin_43	Romaine	Aval	3	60	4,0	
Romaine_alevin_44	Romaine	Aval	3	62	4,0	
Romaine_alevin_45	Romaine	Aval	4	57	3,5	
Romaine_alevin_46	Romaine	Aval	4	70	5,5	
Romaine_alevin_47	Romaine	Aval	4	68	5,0	
Romaine_alevin_48	Romaine	Aval	4	61	4,5	
Romaine_alevin_49	Romaine	Aval	4	67	5,0	
Romaine_alevin_50	Romaine	Aval	4	61	3,5	
Romaine_alevin_51	Romaine	Aval	4	55	3,0	
Romaine_alevin_52	Romaine	Aval	12	65	2,0	
Romaine_alevin_53	Romaine	Aval	12	71	2,8	
Romaine_alevin_54	Romaine	Aval	14	70	2,1	
Romaine_alevin_55	Romaine	Aval	13	61	1,4	
Romaine_alevin_56	Romaine	Aval	13	61	1,2	
Romaine_alevin_57	Romaine	Aval	13	72	2,7	
Romaine_alevin_58	Romaine	Aval	13	61	1,8	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_59	Romaine	Aval	13	56	1,5	
Romaine_alevin_60	Romaine	Aval	13	63	1,9	
Romaine_alevin_61	Romaine	Aval	13	62	2,1	
Romaine_alevin_62	Romaine	Aval	13	66	2,5	
Romaine_alevin_63	Romaine	Aval	13	65	2,4	
Romaine_alevin_64	Romaine	Aval	13	64	2,2	
Romaine_alevin_65	Romaine	Aval	13	63	2,2	
Romaine_alevin_66	Romaine	Aval	13	60	1,6	
Romaine_alevin_67	Romaine	Aval	13	66	2,2	
Romaine_alevin_68	Romaine	Aval	13	68	2,6	
Romaine_alevin_69	Romaine	Aval	13	60	1,5	
Romaine_alevin_70	Romaine	Aval	13	52	1,3	
Romaine_alevin_71	Romaine	Centre	28	75	3,3	
Romaine_alevin_72	Romaine	Centre	28	65	1,8	
Romaine_alevin_73	Romaine	Centre	28	66	2,0	
Romaine_alevin_74	Romaine	Centre	28	65	2,1	
Romaine_alevin_75	Romaine	Centre	28	50	0,8	
Romaine_alevin_76	Romaine	Centre	28	60	1,3	
Romaine_alevin_77	Romaine	Centre	28	65	1,7	
Romaine_alevin_78	Romaine	Centre	28	64	1,5	
Romaine_alevin_79	Romaine	Centre	28	64	1,5	
Romaine_alevin_80	Romaine	Centre	28	54	0,7	
Romaine_alevin_81	Romaine	Centre	28	65	1,6	
Romaine_alevin_82	Romaine	Centre	28	72	2,5	
Romaine_alevin_83	Romaine	Centre	28	52	0,5	
Romaine_alevin_84	Romaine	Centre	29	64	1,0	
Romaine_alevin_85	Romaine	Centre	29	72	2,2	
Romaine_alevin_86	Romaine	Centre	29	51	0,2	
Romaine_alevin_87	Romaine	Centre	27	56	0,7	
Romaine_alevin_88	Romaine	Centre	27	66	1,4	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_89	Romaine	Centre	27	69	1,9	
Romaine_alevin_90	Romaine	Centre	27	60	1,0	
Romaine_alevin_91	Romaine	Centre	27	63	1,3	
Romaine_alevin_92	Romaine	Centre	27	61	1,0	
Romaine_alevin_93	Romaine	Centre	27	59	0,9	
Romaine_alevin_94	Romaine	Centre	27	72	2,1	
Romaine_alevin_95	Romaine	Centre	27	70	1,9	
Romaine_alevin_96	Romaine	Centre	27	65	1,5	
Romaine_alevin_97	Romaine	Centre	27	51	0,2	
Romaine_alevin_98	Romaine	Centre	27	61	0,9	
Romaine_alevin_99	Romaine	Centre	27	65	2,1	
Romaine_alevin_100	Romaine	Centre	27	55	1,3	
Romaine_alevin_101	Romaine	Centre	27	66	2,4	
Romaine_alevin_102	Romaine	Centre	27	55	1,1	
Romaine_alevin_103	Romaine	Centre	27	65	2,3	
Romaine_alevin_104	Romaine	Centre	27	69	2,4	
Romaine_alevin_105	Romaine	Centre	27	60	1,6	
Romaine_alevin_106	Romaine	Centre	27	68	2,4	
Romaine_alevin_107	Romaine	Centre	27	55	1,6	
Romaine_alevin_108	Romaine	Centre	27	68	2,3	
Romaine_alevin_109	Romaine	Centre	27	61	1,9	
Romaine_alevin_110	Romaine	Centre	27	63	2,0	
Romaine_alevin_111	Romaine	Centre	27	51	1,1	
Romaine_alevin_112	Romaine	Centre	27	55	1,3	
Romaine_alevin_113	Romaine	Centre	27	56	1,4	
Romaine_alevin_114	Romaine	Centre	27	55	1,3	
Romaine_alevin_115	Romaine	Centre	27	57	1,4	
Romaine_alevin_116	Romaine	Centre	27	61	1,0	
Romaine_alevin_117	Romaine	Centre	27	69	2,5	
Romaine_alevin_118	Romaine	Centre	27	62	1,6	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_119	Romaine	Centre	27	56	1,5	
Romaine_alevin_120	Romaine	Centre	27	55	1,3	
Romaine_alevin_121	Romaine	Centre	22	67	2,5	
Romaine_alevin_122	Romaine	Centre	22	62	1,7	
Romaine_alevin_123	Romaine	Centre	30	69	2,4	
Romaine_alevin_124	Romaine	Centre	30	67	2,4	
Romaine_alevin_125	Romaine	Centre	30	54	1,3	
Romaine_alevin_126	Romaine	Centre	30	56	1,6	
Romaine_alevin_127	Romaine	Centre	30	63	2,0	
Romaine_alevin_128	Romaine	Centre	30	62	1,7	
Romaine_alevin_129	Romaine	Centre	26	62	1,7	
Romaine_alevin_130	Romaine	Centre	26	65	2,3	
Romaine_alevin_131	Romaine	Centre	26	70	3,1	
Romaine_alevin_132	Romaine	Centre	26	62	2,1	
Romaine_alevin_133	Romaine	Centre	23	72	3,2	
Romaine_alevin_134	Romaine	Centre	23	63	2,1	
Romaine_alevin_135	Romaine	Centre	23	65	2,2	
Romaine_alevin_136	Romaine	Centre	23	60	1,7	
Romaine_alevin_137	Romaine	Centre	23	64	2,2	
Romaine_alevin_138	Romaine	Centre	24	55	1,3	
Romaine_alevin_139	Romaine	Centre	24	55	1,4	
Romaine_alevin_140	Romaine	Centre	24	57	1,8	
Romaine_alevin_141	Romaine	Centre	24	67	2,6	
Romaine_alevin_142	Romaine	Centre	24	65	2,0	
Romaine_alevin_143	Romaine	Centre	24	54	1,4	
Romaine_alevin_144	Romaine	Centre	24	58	1,6	
Romaine_alevin_145	Romaine	Centre	24	62	2,2	
Romaine_alevin_146	Romaine	Centre	25	67	2,2	
Romaine_alevin_147	Romaine	Amont	39	65	2,3	
Romaine_alevin_148	Romaine	Amont	39	63	1,9	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_149	Romaine	Amont	39	64	2,2	
Romaine_alevin_150	Romaine	Amont	39	68	2,6	
Romaine_alevin_151	Romaine	Amont	39	63	1,9	
Romaine_alevin_152	Romaine	Amont	34	74	3,3	
Romaine_alevin_153	Romaine	Amont	34	61	1,9	
Romaine_alevin_154	Romaine	Amont	34	68	2,7	
Romaine_alevin_155	Romaine	Amont	34	55	1,5	
Romaine_alevin_156	Romaine	Amont	34	53	1,3	
Romaine_alevin_157	Romaine	Amont	32	65	2,4	
Romaine_alevin_158	Romaine	Amont	32	54	1,3	
Romaine_alevin_159	Romaine	Amont	31	66	2,4	
Romaine_alevin_160	Romaine	Amont	31	55	1,4	
Romaine_alevin_161	Romaine	Amont	31	63	2,1	
Romaine_alevin_162	Romaine	Amont	36	67	2,4	
Romaine_alevin_163	Romaine	Amont	36	66	2,5	
Romaine_alevin_164	Romaine	Amont	36	53	1,3	
Romaine_alevin_165	Romaine	Amont	36	62	2,5	
Romaine_alevin_166	Romaine	Amont	36	62	2,0	
Romaine_alevin_167	Romaine	Amont	33	68	2,5	
Romaine_alevin_168	Romaine	Amont	33	75	3,7	
Romaine_alevin_169	Romaine	Amont	33	68	3,0	
Romaine_alevin_170	Romaine	Amont	33	67	2,4	
Romaine_alevin_171	Romaine	Amont	37	70	2,9	
Romaine_alevin_172	Romaine	Amont	37	70	3,0	
Romaine_alevin_173	Romaine	Amont	37	67	2,4	
Romaine_alevin_174	Romaine	Amont	37	61	1,9	
Romaine_alevin_175	Romaine	Amont	37	53	1,5	
Romaine_alevin_176	Romaine	Amont	37	56	1,5	
Romaine_alevin_177	Romaine	Amont	35	67	2,4	
Romaine_alevin_178	Romaine	Amont	38	60	1,9	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_alevin_179	Romaine	Amont	38	59	1,9	
Romaine_alevin_180	Romaine	Amont	38	67	2,7	
Romaine_alevin_181	Romaine	Amont	38	51	1,2	
Romaine_alevin_182	Romaine	Amont	42	56	1,5	
Romaine_alevin_183	Romaine	Amont	41	70	2,8	
Romaine_alevin_184	Romaine	Amont	41	70	2,9	
Romaine_alevin_185	Romaine	Amont	41	52	1,3	
Romaine_alevin_186	Romaine	Amont	40	71	3,4	
Romaine_alevin_187	Romaine	Amont	40	66	2,4	
Romaine_alevin_188	Romaine	Amont	40	65	2,4	
Romaine_alevin_189	Romaine	Amont	40	60	1,9	
Romaine_alevin_190	Romaine	Amont	40	52	1,3	
Romaine_alevin_191	Romaine	Amont	40	55	1,5	
Romaine_alevin_192	Romaine	Amont	43	72	2,9	
Romaine_alevin_193	Romaine	Amont	43	58	1,6	
Romaine_alevin_194	Romaine	Amont	43	59	1,7	
Romaine_alevin_195	Romaine	Amont	43	49	1,0	
Romaine_alevin_196	Romaine	Amont	44	60	1,8	
Romaine_alevin_197	Romaine	Amont	44	66	2,6	
Romaine_alevin_198	Romaine	Amont	44	60	2,1	
Romaine_alevin_199	Romaine	Amont	44	74	3,4	
Romaine_alevin_200	Romaine	Amont	44	71	2,9	
Romaine_alevin_201	Romaine	Amont	44	57	1,6	
Romaine_alevin_202	Romaine	Amont	44	65	2,2	
Romaine_alevin_203	Romaine	Amont	44	67	2,4	
Romaine_tacon_1	Romaine	Aval	3	140	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_2	Romaine	Aval	3	135	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_3	Romaine	Aval	4	125	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_4	Romaine	Aval	4	-	-	Recapture
Romaine_tacon_5	Romaine	Aval	6	128	14,0	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_tacon_6	Romaine	Aval	7	125	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_7	Romaine	Aval	8	135	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_8	Romaine	Aval	8	120	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_9	Romaine	Aval	8	120	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_10	Romaine	Aval	8	131	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_11	Romaine	Aval	8	122	-	Balance non fonctionnelle
Romaine_tacon_12	Romaine	Aval	9	128	28,0	
Romaine_tacon_13	Romaine	Aval	11	132	19,0	
Romaine_tacon_14	Romaine	Aval	11	160	29,0	
Romaine_tacon_15	Romaine	Aval	11	125	14,0	
Romaine_tacon_16	Romaine	Aval	11	135	17,0	
Romaine_tacon_17	Romaine	Aval	11	145	22,0	
Romaine_tacon_18	Romaine	Aval	11	136	18,0	
Romaine_tacon_19	Romaine	Aval	11	141	22,0	
Romaine_tacon_20	Romaine	Aval	11	133	19,0	
Romaine_tacon_21	Romaine	Aval	11	155	26,0	
Romaine_tacon_22	Romaine	Aval	11	142	21,0	
Romaine_tacon_23	Romaine	Aval	11	128	14,0	
Romaine_tacon_24	Romaine	Aval	11	122	13,0	
Romaine_tacon_25	Romaine	Aval	11	170	35,0	
Romaine_tacon_26	Romaine	Aval	11	139	19,0	
Romaine_tacon_27	Romaine	Aval	11	144	20,0	
Romaine_tacon_28	Romaine	Aval	11	132	16,0	
Romaine_tacon_29	Romaine	Aval	11	127	15,0	
Romaine_tacon_30	Romaine	Aval	11	150	24,0	
Romaine_tacon_31	Romaine	Aval	11	130	15,0	
Romaine_tacon_32	Romaine	Aval	11	126	13,0	
Romaine_tacon_33	Romaine	Aval	11	141	18,0	
Romaine_tacon_34	Romaine	Aval	11	115	10,0	
Romaine_tacon_35	Romaine	Aval	11	140	19,0	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_tacon_36	Romaine	Aval	11	130	16,0	
Romaine_tacon_37	Romaine	Aval	11	135	20,0	
Romaine_tacon_38	Romaine	Aval	12	142	19,0	
Romaine_tacon_39	Romaine	Aval	12	129	14,0	
Romaine_tacon_40	Romaine	Aval	12	141	21,0	
Romaine_tacon_41	Romaine	Aval	12	145	22,0	
Romaine_tacon_42	Romaine	Aval	12	130	14,0	
Romaine_tacon_43	Romaine	Aval	13	140	20,0	
Romaine_tacon_44	Romaine	Aval	13	118	11,0	
Romaine_tacon_45	Romaine	Aval	13	121	11,0	
Romaine_tacon_46	Romaine	Aval	13	131	15,0	
Romaine_tacon_47	Romaine	Aval	13	132	18,0	
Romaine_tacon_48	Romaine	Aval	13	132	17,0	
Romaine_tacon_49	Romaine	Aval	13	135	18,0	
Romaine_tacon_50	Romaine	Aval	13	143	21,0	
Romaine_tacon_51	Romaine	Aval	13	138	19,0	
Romaine_tacon_52	Romaine	Aval	13	158	29,0	
Romaine_tacon_53	Romaine	Aval	13	120	12,0	
Romaine_tacon_54	Romaine	Aval	13	130	14,0	
Romaine_tacon_55	Romaine	Aval	13	135	16,0	
Romaine_tacon_56	Romaine	Aval	13	135	15,0	
Romaine_tacon_57	Romaine	Aval	13	113	10,0	
Romaine_tacon_58	Romaine	Aval	14	145	20,0	
Romaine_tacon_59	Romaine	Aval	14	144	20,0	
Romaine_tacon_60	Romaine	Aval	14	129	15,0	
Romaine_tacon_61	Romaine	Centre	23	145	22,0	
Romaine_tacon_62	Romaine	Centre	23	128	16,0	
Romaine_tacon_63	Romaine	Centre	23	124	15,0	
Romaine_tacon_64	Romaine	Centre	25	145	24,0	
Romaine_tacon_65	Romaine	Centre	25	135	18,0	

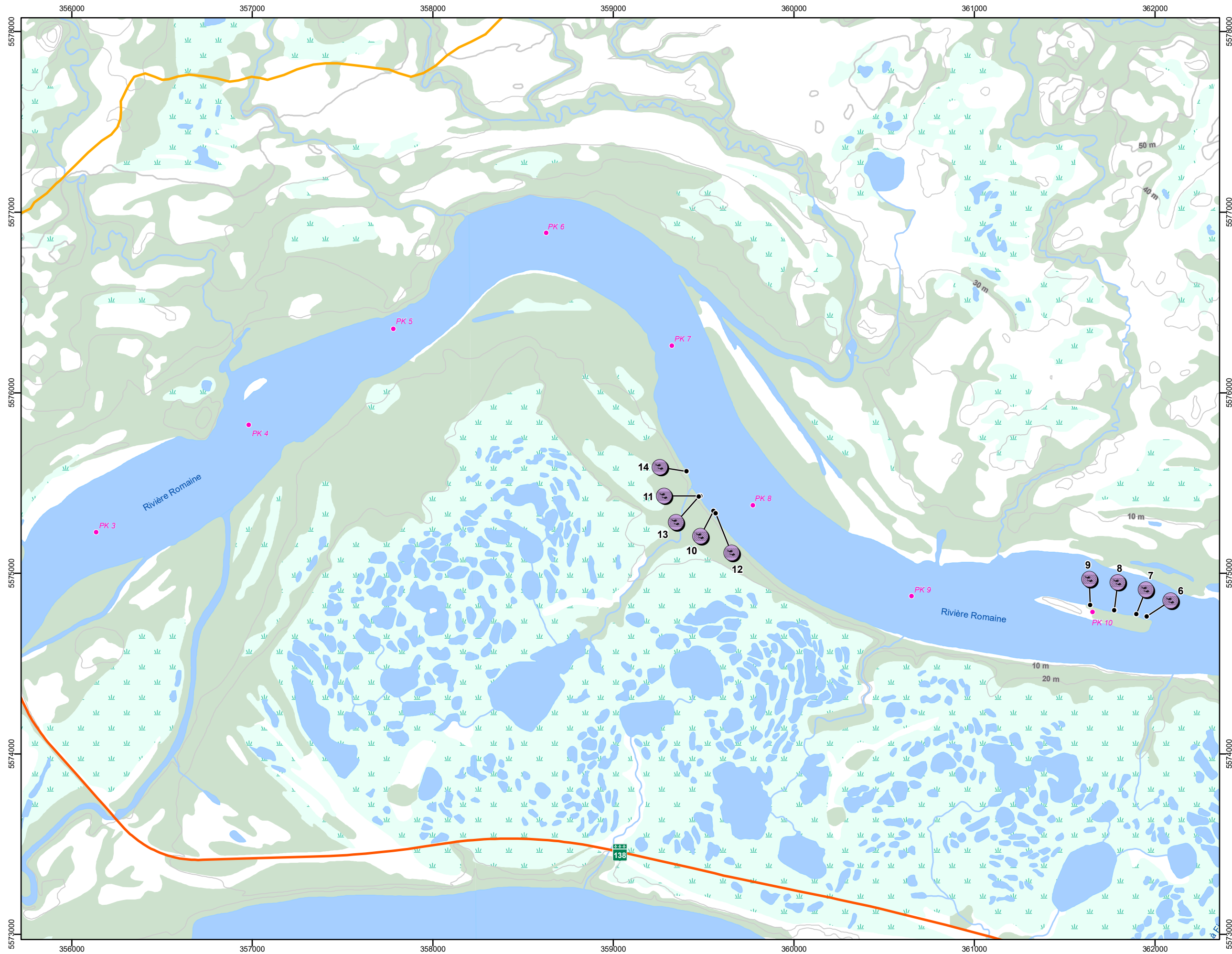
Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_tacon_66	Romaine	Centre	25	143	21,0	
Romaine_tacon_67	Romaine	Centre	26	155	28,0	
Romaine_tacon_68	Romaine	Centre	26	148	26,0	
Romaine_tacon_69	Romaine	Centre	26	145	21,0	
Romaine_tacon_70	Romaine	Centre	26	140	20,0	
Romaine_tacon_71	Romaine	Centre	26	140	20,0	
Romaine_tacon_72	Romaine	Centre	26	146	23,0	
Romaine_tacon_73	Romaine	Centre	26	137	18,0	
Romaine_tacon_74	Romaine	Centre	27	128	14,0	
Romaine_tacon_75	Romaine	Centre	27	152	25,0	
Romaine_tacon_76	Romaine	Centre	27	158	26,0	
Romaine_tacon_77	Romaine	Centre	27	140	20,0	
Romaine_tacon_78	Romaine	Centre	28	130	20,0	
Romaine_tacon_79	Romaine	Centre	28	150	26,0	
Romaine_tacon_80	Romaine	Centre	28	128	14,0	
Romaine_tacon_81	Romaine	Centre	28	160	34,0	
Romaine_tacon_82	Romaine	Centre	29	143	25,0	
Romaine_tacon_83	Romaine	Centre	29	140	21,0	
Romaine_tacon_84	Romaine	Centre	30	137	24,0	
Romaine_tacon_85	Romaine	Centre	30	146	24,0	
Romaine_tacon_86	Romaine	Amont	33	150	29,0	
Romaine_tacon_87	Romaine	Amont	33	122	14,0	
Romaine_tacon_88	Romaine	Amont	33	135	20,0	
Romaine_tacon_89	Romaine	Amont	34	140	21,0	
Romaine_tacon_90	Romaine	Amont	34	112	14,0	
Romaine_tacon_91	Romaine	Amont	35	137	21,0	
Romaine_tacon_92	Romaine	Amont	37	122	16,0	
Romaine_tacon_93	Romaine	Amont	37	119	9,0	
Romaine_tacon_94	Romaine	Amont	37	143	21,0	
Romaine_tacon_95	Romaine	Amont	37	112	10,0	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Romaine_tacon_96	Romaine	Amont	38	124	15,0	
Romaine_tacon_97	Romaine	Amont	38	152	25,0	
Romaine_tacon_98	Romaine	Amont	38	150	26,0	
Romaine_tacon_99	Romaine	Amont	38	154	28,0	
Romaine_tacon_100	Romaine	Amont	39	145	22,0	
Romaine_tacon_101	Romaine	Amont	39	142	24,0	
Romaine_tacon_102	Romaine	Amont	39	140	19,0	
Romaine_tacon_103	Romaine	Amont	39	115	10,0	
Romaine_tacon_104	Romaine	Amont	39	160	28,0	
Puyjalon_alevin_1	Puyjalon	Aval	21	51	0,9	
Puyjalon_alevin_2	Puyjalon	Amont	54	56	1,6	
Puyjalon_alevin_3	Puyjalon	Amont	54	50	1,1	
Puyjalon_alevin_4	Puyjalon	Amont	54	50	1,1	
Puyjalon_alevin_5	Puyjalon	Amont	54	40	0,5	
Puyjalon_alevin_6	Puyjalon	Amont	54	52	1,2	
Puyjalon_alevin_7	Puyjalon	Amont	54	51	0,9	
Puyjalon_alevin_8	Puyjalon	Amont	54	48	0,7	
Puyjalon_alevin_9	Puyjalon	Amont	54	44	0,3	
Puyjalon_alevin_10	Puyjalon	Amont	54	50	1,0	
Puyjalon_alevin_11	Puyjalon	Amont	54	50	1,1	
Puyjalon_alevin_12	Puyjalon	Amont	54	46	0,9	
Puyjalon_alevin_13	Puyjalon	Amont	54	45	0,8	
Puyjalon_alevin_14	Puyjalon	Amont	54	50	1,0	
Puyjalon_alevin_15	Puyjalon	Amont	54	45	1,0	
Puyjalon_alevin_16	Puyjalon	Amont	54	50	1,3	
Puyjalon_alevin_17	Puyjalon	Amont	54	43	0,7	
Puyjalon_alevin_18	Puyjalon	Amont	54	41	0,5	
Puyjalon_alevin_19	Puyjalon	Amont	54	41	0,4	
Puyjalon_alevin_20	Puyjalon	Amont	54	44	0,6	
Puyjalon_alevin_21	Puyjalon	Amont	46	49	1,0	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Puyjalon_alevin_22	Puyjalon	Amont	46	45	0,8	
Puyjalon_alevin_23	Puyjalon	Amont	46	44	0,8	
Puyjalon_alevin_24	Puyjalon	Amont	46	45	1,0	
Puyjalon_alevin_25	Puyjalon	Amont	46	44	0,9	
Puyjalon_alevin_26	Puyjalon	Amont	50	57	1,7	
Puyjalon_alevin_27	Puyjalon	Amont	50	49	1,0	
Puyjalon_alevin_28	Puyjalon	Amont	50	51	1,3	
Puyjalon_alevin_29	Puyjalon	Amont	50	49	1,0	
Puyjalon_alevin_30	Puyjalon	Amont	50	47	0,9	
Puyjalon_alevin_31	Puyjalon	Amont	50	44	0,6	
Puyjalon_alevin_32	Puyjalon	Amont	50	45	1,0	
Puyjalon_alevin_33	Puyjalon	Amont	50	42	0,6	
Puyjalon_alevin_34	Puyjalon	Amont	50	46	0,8	
Puyjalon_alevin_35	Puyjalon	Amont	48	51	1,4	
Puyjalon_alevin_36	Puyjalon	Amont	48	50	1,2	
Puyjalon_alevin_37	Puyjalon	Amont	48	53	1,4	
Puyjalon_alevin_38	Puyjalon	Amont	48	53	1,4	
Puyjalon_alevin_39	Puyjalon	Amont	48	65	2,6	
Puyjalon_alevin_40	Puyjalon	Amont	48	60	1,8	
Puyjalon_alevin_41	Puyjalon	Amont	48	54	1,5	
Puyjalon_alevin_42	Puyjalon	Amont	48	51	1,2	
Puyjalon_alevin_43	Puyjalon	Amont	51	40	0,6	
Puyjalon_alevin_44	Puyjalon	Amont	51	50	1,1	
Puyjalon_alevin_45	Puyjalon	Amont	51	50	1,1	
Puyjalon_alevin_46	Puyjalon	Amont	51	53	1,5	
Puyjalon_alevin_47	Puyjalon	Amont	51	46	0,9	
Puyjalon_alevin_48	Puyjalon	Amont	51	40	0,6	
Puyjalon_alevin_49	Puyjalon	Amont	51	55	1,5	
Puyjalon_alevin_50	Puyjalon	Amont	51	53	1,2	
Puyjalon_alevin_51	Puyjalon	Amont	51	51	1,3	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Puyjalon_alevin_52	Puyjalon	Amont	51	50	1,1	
Puyjalon_alevin_53	Puyjalon	Amont	51	47	1,1	
Puyjalon_alevin_54	Puyjalon	Amont	51	52	1,3	
Puyjalon_alevin_55	Puyjalon	Amont	51	52	0,9	
Puyjalon_alevin_56	Puyjalon	Amont	51	56	0,8	
Puyjalon_alevin_57	Puyjalon	Amont	51	53	0,9	
Puyjalon_alevin_58	Puyjalon	Amont	51	51	0,7	
Puyjalon_alevin_59	Puyjalon	Amont	53	48	1,1	
Puyjalon_alevin_60	Puyjalon	Amont	53	50	1,1	
Puyjalon_alevin_61	Puyjalon	Amont	53	51	1,2	
Puyjalon_alevin_62	Puyjalon	Amont	53	51	1,4	
Puyjalon_alevin_63	Puyjalon	Amont	53	53	1,8	
Puyjalon_alevin_64	Puyjalon	Amont	53	45	0,8	
Puyjalon_alevin_65	Puyjalon	Amont	53	40	0,7	
Puyjalon_alevin_66	Puyjalon	Amont	47	47	0,9	
Puyjalon_alevin_67	Puyjalon	Amont	47	45	0,9	
Puyjalon_alevin_68	Puyjalon	Amont	47	54	1,3	
Puyjalon_alevin_69	Puyjalon	Amont	47	46	0,7	
Puyjalon_alevin_70	Puyjalon	Amont	47	45	0,8	
Puyjalon_alevin_71	Puyjalon	Amont	52	53	1,3	
Puyjalon_alevin_72	Puyjalon	Amont	52	54	1,0	
Puyjalon_alevin_73	Puyjalon	Amont	52	48	1,0	
Puyjalon_alevin_74	Puyjalon	Amont	52	56	1,7	
Puyjalon_alevin_75	Puyjalon	Amont	52	48	1,0	
Puyjalon_alevin_76	Puyjalon	Amont	52	57	1,6	
Puyjalon_alevin_77	Puyjalon	Amont	52	52	1,4	
Puyjalon_alevin_78	Puyjalon	Amont	52	57	1,7	
Puyjalon_alevin_79	Puyjalon	Amont	52	51	1,4	
Puyjalon_alevin_80	Puyjalon	Amont	52	54	1,4	
Puyjalon_alevin_81	Puyjalon	Amont	49	49	1,1	

Identifiant	Rivière	Secteur	Station	Longueur (mm)	Masse (g)	Commentaire
Puyjalon_alevin_82	Puyjalon	Amont	49	40	0,6	
Puyjalon_alevin_83	Puyjalon	Amont	49	45	0,9	
Puyjalon_alevin_84	Puyjalon	Amont	49	51	1,3	
Puyjalon_alevin_85	Puyjalon	Amont	49	55	1,6	
Puyjalon_alevin_86	Puyjalon	Amont	49	57	1,7	
Puyjalon_alevin_87	Puyjalon	Amont	49	57	1,9	
Puyjalon_alevin_88	Puyjalon	Amont	49	55	1,4	
Puyjalon_alevin_89	Puyjalon	Amont	49	54	1,2	
Puyjalon_alevin_90	Puyjalon	Amont	45	45	0,7	
Puyjalon_alevin_91	Puyjalon	Amont	45	45	0,7	
Puyjalon_tacon_1	Puyjalon	Aval	18	135	12,0	
Puyjalon_tacon_2	Puyjalon	Aval	18	130	15,0	
Puyjalon_tacon_3	Puyjalon	Aval	18	112	9,0	
Puyjalon_tacon_4	Puyjalon	Aval	20	130	15,0	
Puyjalon_tacon_5	Puyjalon	Amont	46	116	12,0	
Puyjalon_tacon_6	Puyjalon	Amont	48	91	7,0	
Puyjalon_tacon_7	Puyjalon	Amont	49	94	6,0	Pas d'adipeuse
Puyjalon_tacon_8	Puyjalon	Amont	50	94	6,0	
Puyjalon_tacon_9	Puyjalon	Amont	50	92	6,0	
Puyjalon_tacon_10	Puyjalon	Amont	51	110	11,0	
Puyjalon_tacon_11	Puyjalon	Amont	51	92	6,0	
Puyjalon_tacon_12	Puyjalon	Amont	52	102	11,0	
Puyjalon_tacon_13	Puyjalon	Amont	52	122	16,0	
Puyjalon_tacon_14	Puyjalon	Amont	53	95	-	Balance non fonctionnelle
Puyjalon_tacon_15	Puyjalon	Amont	53	122	-	Balance non fonctionnelle
Puyjalon_tacon_16	Puyjalon	Amont	53	87	-	Balance non fonctionnelle

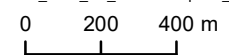
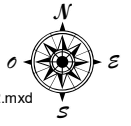


Programme de restauration de la rivière Romaine
Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023

Sources
 BDTO, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

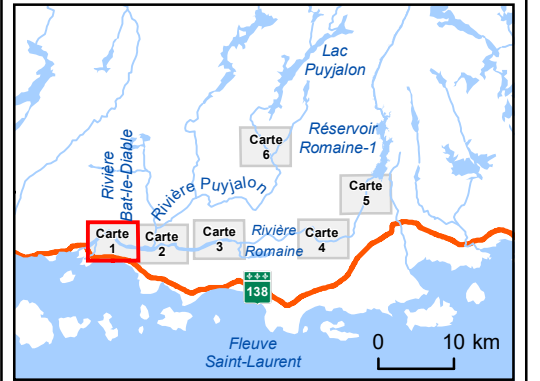


Carte 1

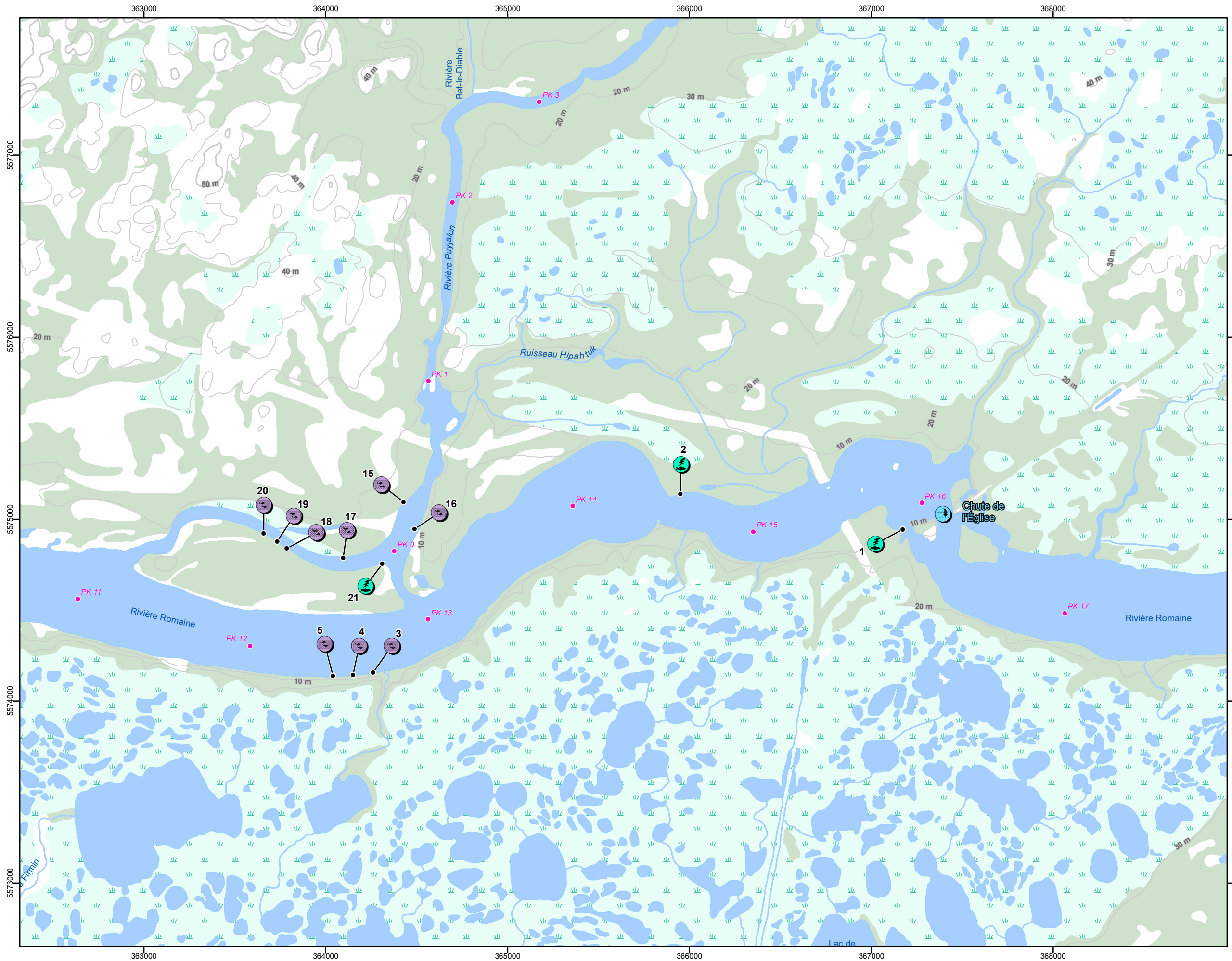
Octobre 2023

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshianishkat kanuutamuakanit anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Étendue d'eau
 - PK 1
 - Point kilométrique de rivière
 - Chute
- Stations de capture**
- Pêche à la seine de rivage
 - Pêche électrique
- Végétation**
- Milieu boisé
 - Milieu humide
- Réseau routier**
- Route nationale 138
 - Chemin
- Infrastructure**
- Barrage



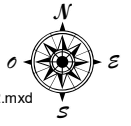
Programme de restauration de la rivière Romaine
Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023

Sources
 BDQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd

0 200 400 m

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

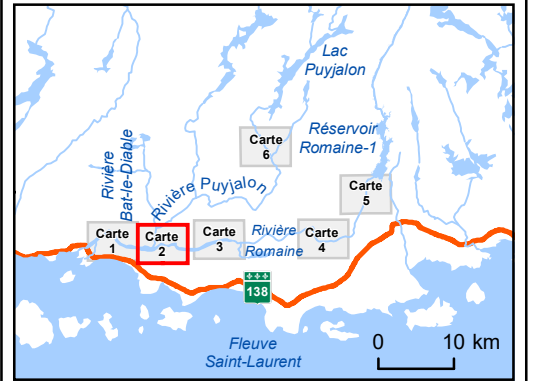


Carte 2

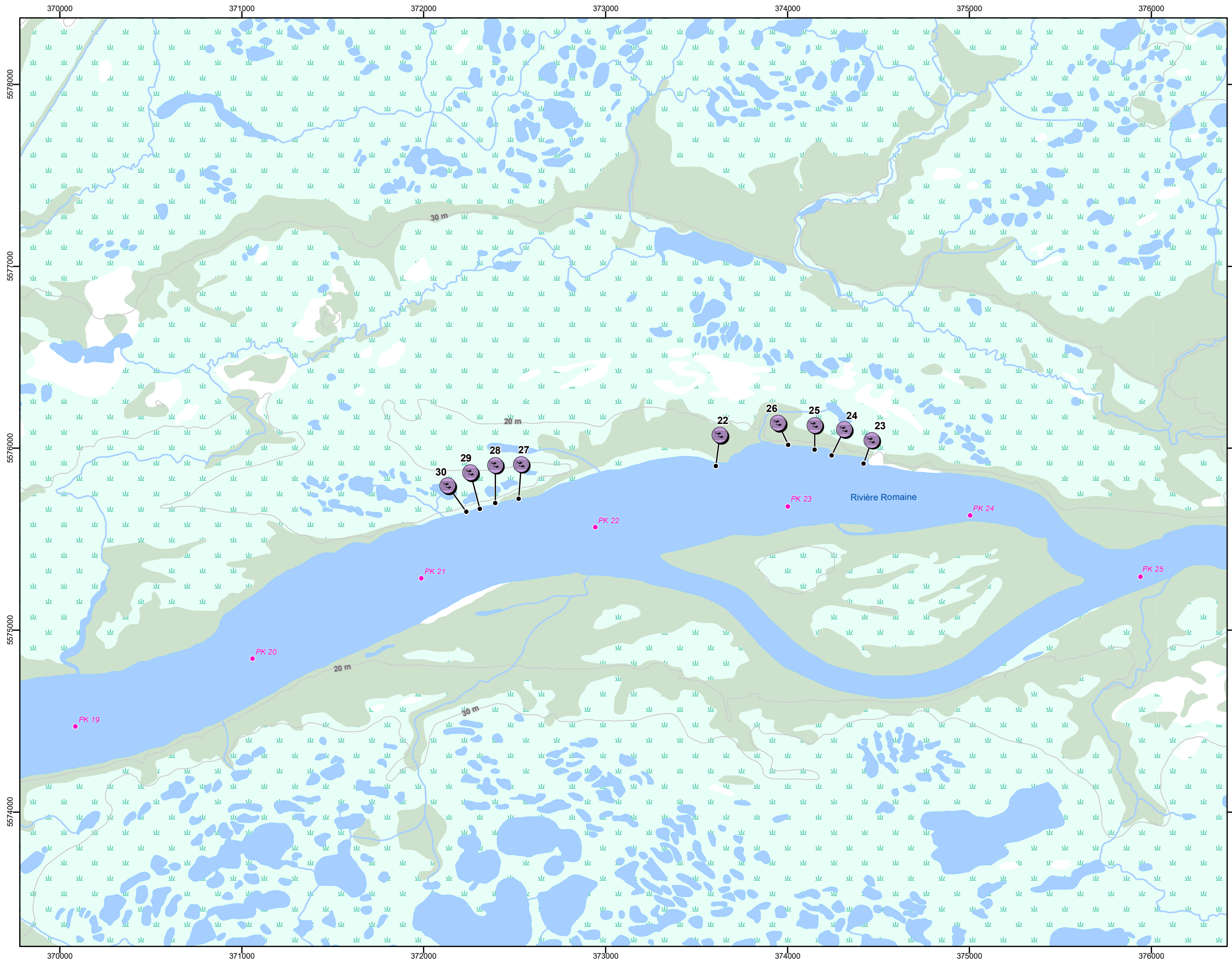
Octobre 2023

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshiaianishkat kanuwentamuakanishit anitshetan tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Étendue d'eau
 - PK 1 Point kilométrique de rivière
 - ☼ Chute
- Stations de capture**
- ☼ Pêche à la seine de rivage
 - ☼ Pêche électrique
- Végétation**
- Milieu boisé
 - Milieu humide
- Réseau routier**
- 138 Route nationale
 - Chemin
- Infrastructure**
- ☼ Barrage

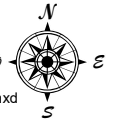
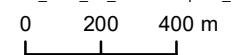


Programme de restauration de la rivi re Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons,  t  2023

Sources
 BDTC, 1/20 000, MRNF, Qu bec, 2012
 BDGA, 1/1 000 000, MRN Qu bec, 2010
 R seau routier, Adresse Qu bec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

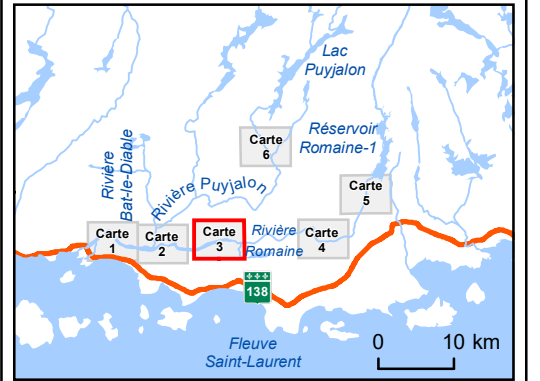
Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd



Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

Carte 3

Octobre 2023



Hydrographie

- Cours d'eau
-  tendue d'eau
- PK 1 Point kilom trique de rivi re
- Chute

Stations de capture

- P che   la seine de rivage
- P che  lectrique

V g tation

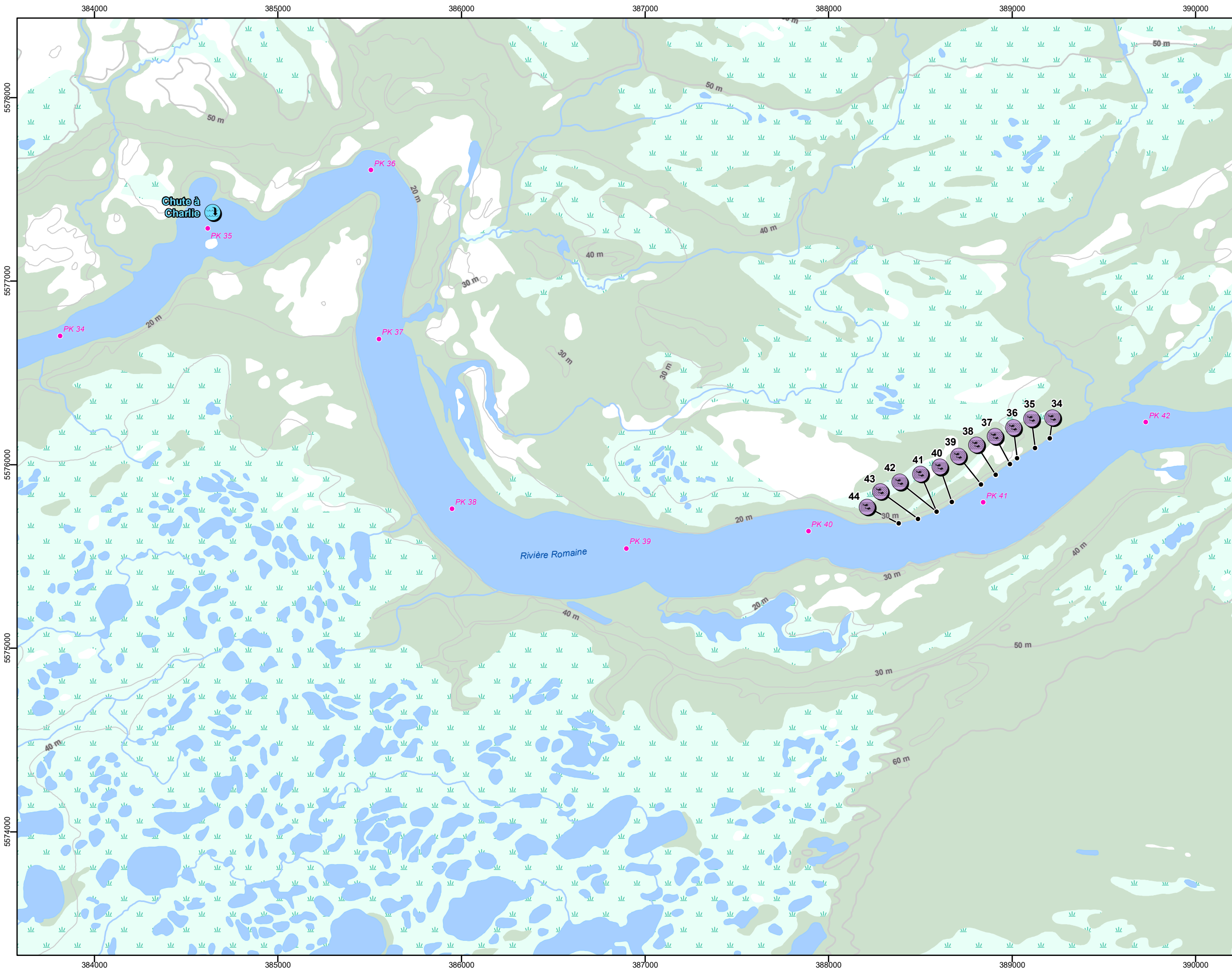
- Milieu bois 
- Milieu humide

R seau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Barrage

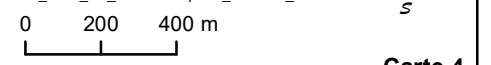


Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023

Sources
 BDTop, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd

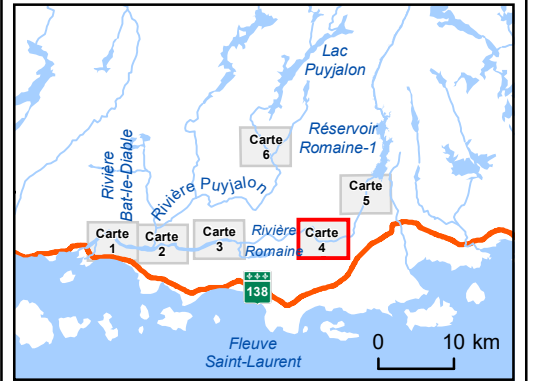


Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83 **Carte 4**

Octobre 2023

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshiaianishkat kanuutamuakaniht anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1 Point kilométrique de rivière
- Chute

Stations de capture

- Pêche à la seine de rivage
- Pêche électrique

Végétation

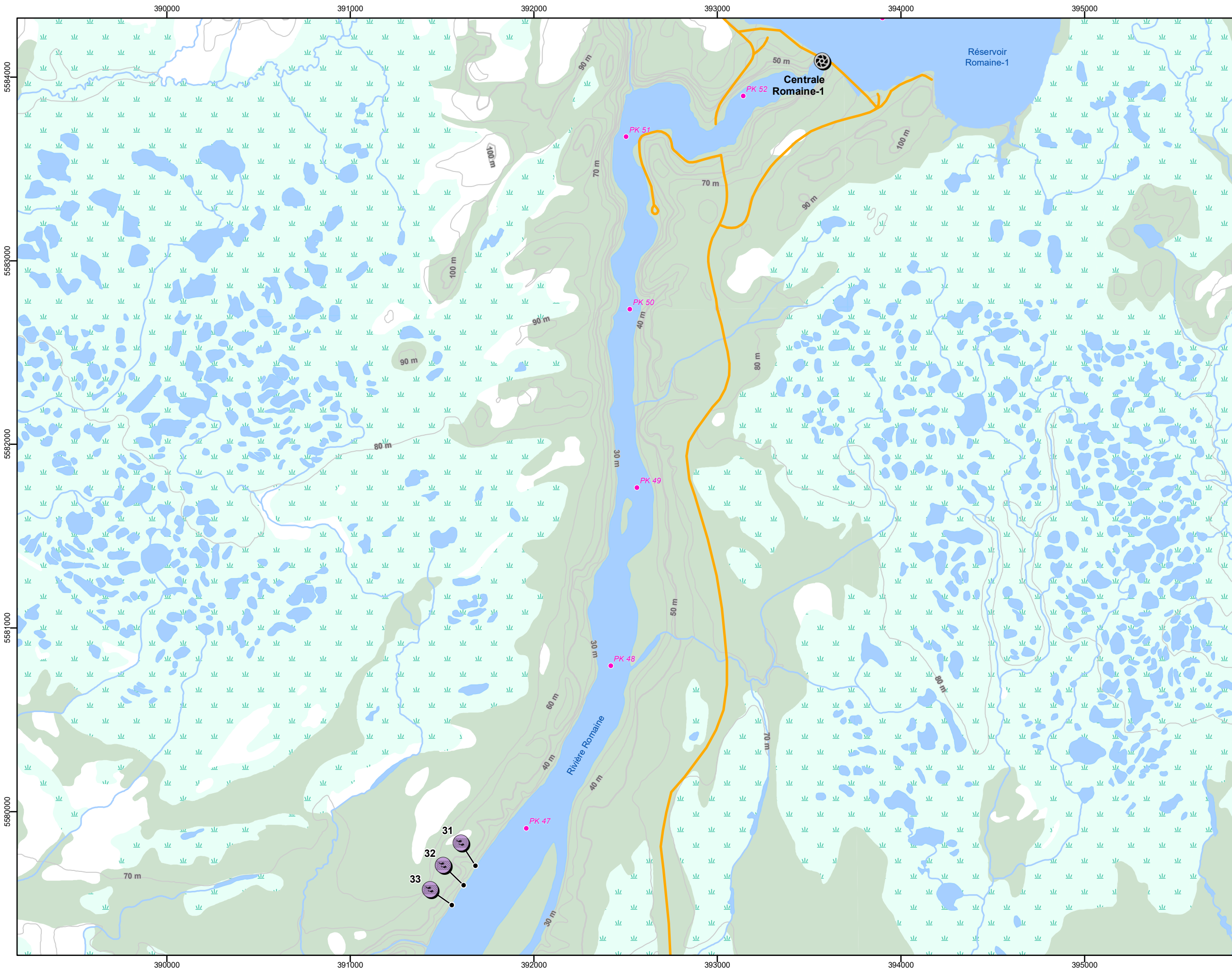
- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Barrage



Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023

Sources
 BDTC, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd

0 200 400 m

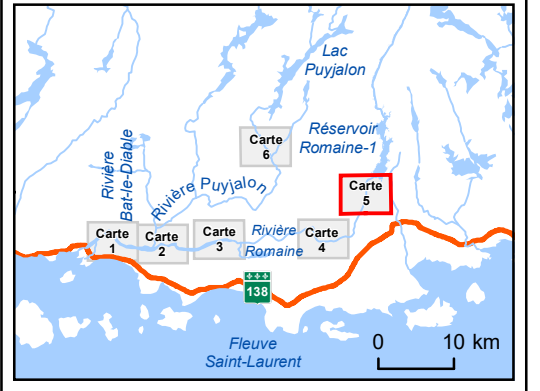
Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

Carte 5

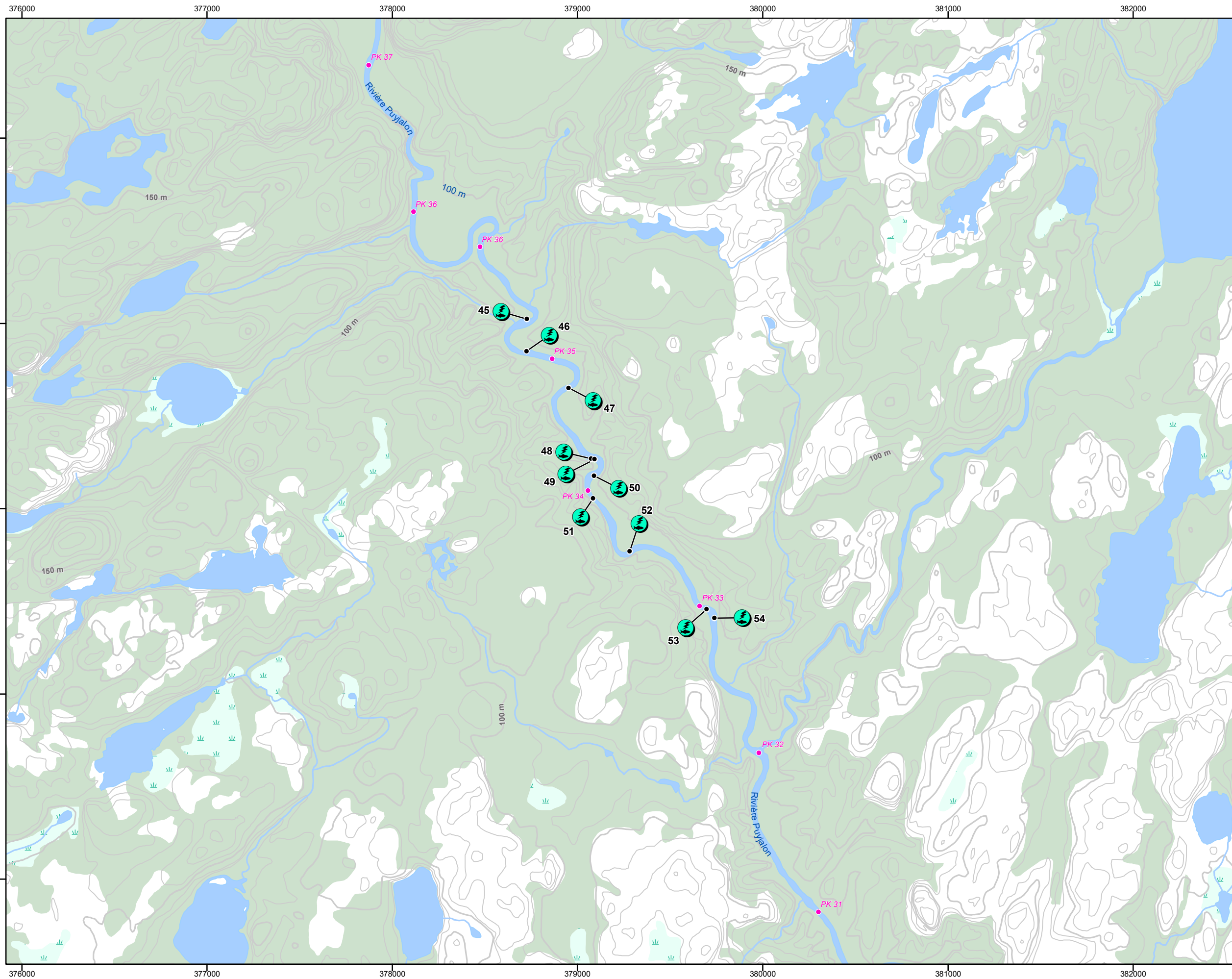
Octobre 2023

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tehetshianishkat kanuentamuakaniht anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Étendue d'eau
 - PK 1
 - Chute
- Stations de capture**
- Pêche à la seine de rivage
 - Pêche électrique
- Végétation**
- Milieu boisé
 - Milieu humide
- Réseau routier**
- Route nationale 138
 - Chemin
- Infrastructure**
- Barrage



Programme de restauration de la rivière Romaine
Stations de capture d'alevins et de tacons, été 2023

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2023

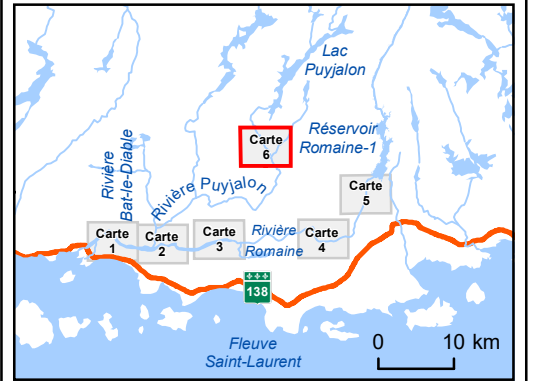
Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 23_0162_C1_StationsCapture_Ete2023_231002.mxd

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83
Carte 6

Octobre 2023

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshianishkat kanuonitamuakaniht anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Étendue d'eau
 - PK 1 Point kilométrique de rivière
 - Chute
- Stations de capture**
- Pêche à la seine de rivage
 - Pêche électrique
- Végétation**
- Milieu boisé
 - Milieu humide
- Réseau routier**
- Route nationale 138
 - Chemin
- Infrastructure**
- Barrage

4 Conclusion

À l'été 2023, les objectifs du présent projet étaient de capturer 400 alevins répartis équitablement entre les rivières Romaine et Puyjalon et entre leurs différents secteurs ainsi que 200 tacons, dont 100 proviendraient de la rivière Puyjalon et 100 de la rivière Romaine. Les tacons capturés ont tous été remis à l'eau à leur lieu de capture après qu'ils aient été mesurés, pesés et que la nageoire adipeuse ait été prélevée.

Pour la rivière Romaine, les objectifs fixés en 2023 ont été atteints. Toutefois, l'épisode de pluie survenu dans la nuit du 13 au 14 septembre a nui aux travaux sur la rivière Puyjalon. Ainsi, les objectifs de capture pour cette rivière n'ont pas pu être atteints.

Annexe 1

Permis SEG et addenda

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
23	08	09	050	09	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mis	Jour
2023	09	03	AU	2023	09	13

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
	Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire		
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
	Voir annexe		

3	Autorisation
	Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du <i>Règlement de pêche du Québec</i> le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer des poissons dans le but de fournir les échantillons nécessaires au projet de recherche de la SSRR portant sur le développement et l'application de protocoles innovants d'ensemencement et de suivi pour la restauration des populations du saumon atlantique et ce, aux conditions suivantes :

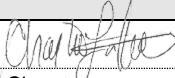
4	Localisation des lieux de capture			
	Territoires visés :			
	Complexe La Romaine			
	Endroits de capture :			
	Plans d'eau	Coordonnées géographiques	Plans d'eau	Coordonnées géographiques
	Rivière Romaine	50° 32' 96" N. 063° 75' 28" O	Rivière Puyjalon	50° 30' 71" N. 063° 66' 39" O


5	Spécimens					
	Espèces visées	Quantité maximale		Espèces visées	Quantité maximale	
		Vivant	Mort		Vivant	Mort
	Saumon atlantique (alevins an 0)	400	0			

6	Modes de capture des / animaux / poissons			
	Engin	Type ou modèle	Qté	Dimensions/spécifications
	Pêche électrique	Portatif Smith-Root	1	
	Seine de rivage	Avec poche	2	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
	Les poissons peuvent être prélevés, identifiés, dénombrés. Un maximum de 400 alevins de saumons pourra être euthanasié par surdose de TMS par immersion conformément à la PNF EU-5. Ils pourront être mesurés puis conservés individuellement dans des tubes remplis avec RNAlater (un tampon salé) conformément au protocole d'euthanasie et de conservation des alevins du laboratoire du Dr Bernatchez. Les spécimens seront ensuite transportés morts du site de capture jusqu'à l'Université Laval à Québec où ils seront analysés. Les spécimens morts devront être éliminés en étant acheminés vers un site approprié afin d'en disposer de façon conforme aux règles environnementales. Les procédures et manipulations devront être réalisées conformément au certificat de bons soins aux animaux de l'Université Laval (201-783, VRR-21-783).

8	Autres conditions à respecter
<p>Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - date de capture; - carte localisant les stations de capture, incluant les coordonnées géographiques; - description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station; - liste et nombre des spécimens capturés par espèce, par engin, par station; - données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées; - toute autre information pertinent (captures accidentelles, anomalies, etc.) <p>Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.</p> <p>Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du Ministère.</p> <p>Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.</p> <p>Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.</p>	

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale			Date de délivrance
CHARLÈNE LAVALLÉE		Signature	Année / mois / jour
Téléphone : 418 964-8300, # 272	Télécopieur : 418 964-8680	Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	2023-08-09



 Signature du titulaire

Annexe

UANAN		
Nom	Titre	Numéro de téléphone
Nadine Marois	Biologiste / Chargée de projet	418-805-9096
Pierre Desjardins	Aide technique	418-949-2132
Jean-Philippe Hervieux	Aide technique	418-949-2132
Keanu Nolin	Aide technique	418-949-2132
Moïse Alexis Napess Basile	Aide technique	418-949-2132
Nico Napess	Aide technique	418-949-2132
Ian Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Jay-Penuen Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Bastien Michel	Aide technique	418-949-2132
Jonas Napess	Aide technique	418-949-2132
David Basile	Aide technique	418-949-2132

Le 9 août 2023

Monsieur Yves Richard
Société saumon de la rivière Romaine
3137, rue Laberge
Québec (Québec) G1X 4B5

Objet : Permis de gestion de la faune n° 23-08-09-050-09-G-P

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un permis de gestion qui vous est délivré afin de vous permettre de réaliser vos objectifs. Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis (incluant la remise d'un rapport d'activités) peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

Veuillez signer votre permis : celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Tout travail effectué en vertu de ce permis doit être fait sous votre supervision.

Avant le début des travaux, vous devez informer le Service de la protection de la faune (SPF) de Havre-Saint-Pierre, au numéro 418 538-2703 ou par courriel à : dpf.reg02-09@mffp.gouv.qc.ca. Vous devez également signaler au SPF tout événement important. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises. Il en va de même pour accéder à une propriété privée. Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M. Nicolas Gagné au 418 695-8125, poste 701750. Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur le permis.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice régionale,



Charlène Lavallée

CL/NG/tb

p. j.

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PERMIS N°

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
23	08	09	050	09	G	P

1	Titulaire
	Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5

Période de validité du permis :

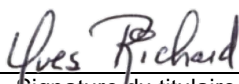
Remplacer

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2023	09	03	AU	2023	09	13

Par

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2023	09	07	AU	2023	09	16

9	Fonctionnaire autorisé
Directrice régionale CHARLÈNE LAVALLÉE	Date de délivrance
Nom (en lettres moulées)	Signature
Téléphone : 418 964-8300, poste 272	Télécopieur : 418 964-8680
Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	Année
	Mois
	Jour
	2023
	08
	28


Signature du titulaire

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
23	08	09	051	09	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mis	Jour
2023	09	03	AU	2023	09	13

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
	Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire		
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
	Voir annexe		

3	Autorisation
	Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du <i>Règlement de pêche du Québec</i> le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer des poissons dans le but de fournir les échantillons nécessaires au projet de recherche de la SSRR portant sur le développement et l'application de protocoles innovants d'ensemencement et de suivi pour la restauration des populations du saumon atlantique et ce, aux conditions suivantes :


4	Localisation des lieux de capture			
	Territoires visés :			
	Complexe La Romaine			
	Endroits de capture :			
	Plans d'eau	Coordonnées géographiques	Plans d'eau	Coordonnées géographiques
	Rivière Romaine	50° 32' 96" N. 063° 75' 28" O	Rivière Puyjalon	50° 30' 71" N. 063° 66' 39" O

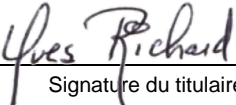
5	Spécimens					
	Espèces visées	Quantité maximale		Espèces visées	Quantité maximale	
		Vivant	Mort		Vivant	Mort
	Saumon atlantique (tacons 1+ de la rivière Romaine)	100	0	Saumon atlantique (tacons 1+ de la rivière Puyjalon)	100	0

6	Modes de capture des / animaux / poissons			
	Engin	Type ou modèle	Qté	Dimensions/spécifications
	Pêche électrique	Portatif Smith-Root	1	
	Seine de rivage	Avec poche	2	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
	Un maximum de 200 tacons pourra être capturés à l'aide des engins de pêche décrits à la section 6. Immédiatement après la capture, La longueur et le poids seront pris et un échantillon de la nageoire adipeuse sera prélevé pour chaque capture. Les tacons seront ensuite rapidement remis à l'eau à l'endroit de la capture. Dans le cas où plusieurs tacons seraient capturés simultanément, ceux-ci devront être placés dans un contenant suffisamment grand rempli d'eau fraîche de la rivière en attendant que les manipulations soient effectuées.
	Les spécimens retrouvés en très mauvaise condition qui pourront être euthanasiés par coup à la tête suivi de dislocation cervicale. Les spécimens morts, le cas échéant, seront acheminés vers un site approprié, permettant au titulaire de les éliminer de façon conforme aux règles environnementales.
	Les activités concernant la pêche électrique devront être conforme à la procédure normalisée de travail du même nom (https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/procedure-normalisee-fonctionnement-peche-electrique/). La prise de mesure et la remise à l'eau des individus capturés dans la rivière Puyjalon devront respecter les consignes de la procédure normalisée de fonctionnement nommée Capture et remise à l'eau de poissons vivants (https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/procedure-normalisee-fonctionnement-poissons-vivants/).
	Les procédures et manipulations devront être réalisées conformément au certificat de bons soins aux animaux de l'Université Laval (201-783, VRR-21-783).

8	Autres conditions à respecter
<p>Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.</p> <p>Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.</p> <p>Un rapport écrit des activités doit être transmis avant le 16 octobre 2023 à l'attention de M^{me} Charlène Lavallée, directrice régionale par intérim, à l'adresse suivante :</p> <p>Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 456, avenue Arnaud, bureau 1.03 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1</p> <p>Ou par courriel à : cote-nord.faune@mffp.gouv.qc.ca</p> <p>Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – date de capture; – carte localisant les stations de capture, incluant les coordonnées géographiques; – description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station; – liste et nombre des spécimens capturés par espèce, par engin, par station; – données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées; – nombre de mortalités, s'il y a lieu; – toute autre information pertinente (captures accidentelles, anomalies, etc.). <p>Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.</p> <p>Les spécimens capturés ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du Ministère.</p> <p>Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.</p> <p>Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.</p>	

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale			Date de délivrance
CHARLÈNE LAVALLÉE		Signature	Année / mois / jour
Téléphone : 418 964-8300, # 272	Télécopieur : 418 964-8680	Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	2023-08-09


Signature du titulaire

Annexe

UANAN		
Nom	Titre	Numéro de téléphone
Nadine Marois	Biologiste / Chargée de projet	418-805-9096
Pierre Desjardins	Aide technique	418-949-2132
Jean-Philippe Hervieux	Aide technique	418-949-2132
Keanu Nolin	Aide technique	418-949-2132
Moïse Alexis Napess Basile	Aide technique	418-949-2132
Nico Napess	Aide technique	418-949-2132
Ian Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Jay-Penuen Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Bastien Michel	Aide technique	418-949-2132
Jonas Napess	Aide technique	418-949-2132
David Basile	Aide technique	418-949-2132

Le 9 août 2023

Monsieur Yves Richard
Société saumon de la rivière Romaine
3137, rue Laberge
Québec (Québec) G1X 4B5

Objet : Permis de gestion de la faune n° 23-08-09-051-09-G-P

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un permis de gestion qui vous est délivré afin de vous permettre de réaliser vos objectifs. Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis (incluant la remise d'un rapport d'activités) peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

Veuillez signer votre permis : celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Tout travail effectué en vertu de ce permis doit être fait sous votre supervision.

Avant le début des travaux, vous devez informer le Service de la protection de la faune (SPF) de Havre-Saint-Pierre, au numéro 418 538-2703 ou par courriel à : dpf.reg02-09@mffp.gouv.qc.ca. Vous devez également signaler au SPF tout événement important. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises. Il en va de même pour accéder à une propriété privée. Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M. Nicolas Gagné au 418 695-8125, poste 701750. Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur le permis.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice régionale,



Charlène Lavallée

CL/NG/tb

p. j.

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PERMIS N°

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
23	08	09	051	09	G	P

1	Titulaire
	Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5

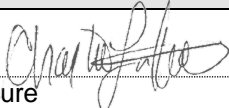
Période de validité du permis :

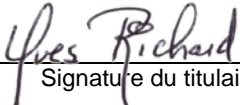
Remplacer

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2023	09	03	AU	2023	09	13

Par

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2023	09	07	AU	2023	09	16

9	Fonctionnaire autorisé				
Directrice régionale CHARLÈNE LAVALLÉE	 Signature	Date de délivrance			
Nom (en lettres moulées)		Année	Mois	Jour	
Téléphone : 418 964-8300, poste 272	Télécopieur : 418 964-8680	Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	2023	08	28


Signature du titulaire

EKUANITSHI



UANAN

EXPERTS CONSEILS